
note de synthèse des trois premières réunions des groupes de travail

Suite au comité de pilotage du 25 septembre 2008, le Syndicat de Bassin de l'Elorn est devenu opérateur Natura 2000 du site FR 5300024 Rivière Elorn. Thierry Fayret, Président du Syndicat de Bassin, a été désigné président du Comité de Pilotage du programme, composé de 68 représentants de l'état, structures associatives, collectivités territoriales, propriétaires, exploitants, usagers. En novembre 2008, un chargé de mission a été recruté par le Syndicat de Bassin. Sa mission comprend la synthèse des données nécessaires à l'élaboration du document d'objectifs mais aussi l'animation des acteurs locaux autour du projet. Quatre groupes de travail ont été créés : « activités socio-économiques » avec 40 inscrits, « activités de loisirs » avec 35 inscrits, « habitats, faune, flore » avec 39 inscrits, et enfin un groupe spécifique au site de la « Pyrotechnie Saint-Nicolas ».

Après une période de recueil d'informations, une présentation de la partie diagnostic a été faite pour chaque groupe de travail en Mairie de La Roche-Maurice :

- le 19 mars 2009 pour le groupe « activités socio-économiques » avec 16 participants,
- le 26 mars 2009 pour le groupe « activité de loisirs » avec 12 participants,
- le 02 avril 2009 pour le groupe « habitats, faune, flore » avec 11 participants.

Ces réunions reposaient sur un diaporama envoyé par support numérique aux membres des groupes de travail quelques jours avant la présentation. Elles se sont déroulées suivant l'ordre du jour ci-dessus :

- information générale sur la démarche Natura 2000 ;
- présentation des différentes parties du document d'objectifs à construire ;
- présentation du planning prévisionnel des réunions de groupes de travail et du comité de pilotage en vue de la validation du document d'objectifs à l'automne 2010 ;
- description générale du périmètre ;
- présentation du diagnostic.

Françoise Bontemps de la Direction Départemental de l'Equipement et de l'Agriculture et Emmanuel Michalowski de la Direction Régionale de l'Environnement ont tour à tour présenté l'évaluation des incidences Natura 2000, qui est d'ores et déjà obligatoire, par exemple pour les projets soumis à autorisation dans le cadre de la Loi sur l'eau. Un arrêté ministériel doit prochainement préciser la liste des projets soumis à cette évaluation environnementale. Le Syndicat de Bassin se fera le relais des services de l'Etat pour diffuser cet arrêté aux membres des groupes de travail. D'autre part, Jérémie Bourdoulous indique que le Syndicat de Bassin reste à disposition des porteurs de projets pour fournir les données « habitats et espèces » nécessaires à l'élaboration de ces documents.

Le périmètre du site Natura 2000 a été communiqué à toutes les mairies concernées par le programme Natura 2000 Rivière Elorn. Il est utilisable à l'échelle du 25 000^{ième}. Le Syndicat de Bassin est en cours de conception de son site Internet qui comprendra un onglet Natura 2000 avec des documents à télécharger et notamment le périmètre du site. En attendant, les documents déjà rédigés sur le sujet sont disponibles en téléchargement sur le site du contrat de

Rade (<http://www.rade-brest.fr/>) ; Jérémie Bourdoulous se tient par ailleurs à disposition pour fournir des extraits du périmètre ou toute information.

Monsieur Jouaillec, représentant du Syndicat des Propriétaires Forestiers du Finistère précise que l'état des lieux des propriétés foncières sur le site est pour l'instant restreint aux propriétés publiques ou associatives. Un travail sera engagé avec le CRPF pour extraire les propriétés forestières privées avec ou sans Plan Simple de Gestion. Cet inventaire permettra, en dehors des groupes de travail, de faire une information publique sur Natura 2000.

Monsieur Huot, Président de l'association des Amis des Moulins du Finistère précise que les moulins n'ont pas été inclus dans le diagnostic alors que nombre d'entre eux sur l'Elorn peuvent légalement faire l'objet d'une réhabilitation. Jérôme Vassal rapporte qu'un stagiaire va travailler cette année sur la thématique de la continuité piscicole sur le bassin ; même si tous les problèmes de continuité piscicole ne sont pas liés aux moulins, une rencontre permettra de définir quels sites nécessitent une réflexion sur l'Elorn. Jérémie Bourdoulous rappelle que la démarche Natura 2000 ne se base que sur les instruments réglementaires existants.

Sur la base de la cartographie des habitats d'intérêt communautaire et prioritaire, la DDEA fera une information personnalisée aux exploitants agricoles concernés. A la vue des faibles surfaces concernées par des habitats d'intérêt communautaire dans des îlots PAC, il semble envisageable qu'une réunion d'information et d'échange destinée aux exploitants de ces parcelles soit organisée.

Les représentants de la Section Régionale de la Conchyliculture Bretagne Nord proposent que cette démarche soit reproduite pour les exploitants des concessions conchylicoles. Le Syndicat de Bassin fera donc une recherche du cadastre conchylicole, mais propose d'attendre que la cartographie des habitats intertidaux soit effectuée. Cette cartographie doit être réalisée en 2009 par l'Institut Universitaire Européen de la Mer ; elle servira à la construction du diagnostic du secteur estuarien.

L'état de conservation des habitats et des espèces est dans l'ensemble bon. Néanmoins, l'évaluation faite par le Conservatoire Botanique Nationale de Brest concernant la rivière n'est pas suffisante, car ne considérant pas les aspects morphodynamiques du cours d'eau. Les diagnostics réalisés en préalable aux Contrats de Restauration Entretien de cours d'eau peuvent notamment être utilisés en complément. La question se pose de l'évaluation de l'impact de certaines activités sur les habitats et les espèces. Monsieur Tinard, représentant de la carrière Lagadec à Kerfaven propose à Jérémie Bourdoulous de se rendre sur le site pour en cerner les problématiques ; Monsieur Kermarrec, représentant de l'Association Agrée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, se déclare également intéressé pour participer à cette rencontre.

Madame Moraine représentante du Syndicat de la Truite d'Élevage de Bretagne est disposée à accompagner le Syndicat de Bassin dans l'organisation de ce type de rencontre avec des pisciculteurs du bassin versant.

Certaines espèces identifiées par la Directive Habitats et présentes dans le périmètre du site Rivière Elorn (ex : Grand Rhinolophe) ne sont pas mentionnées dans le Formulaire Standard de Données qui a été utilisé pour déclarer le site Natura 2000 à la Commission Européenne. D'autres semblent avoir disparu (Flûteau nageant, Sphaigne de la pylaie) et enfin pour d'autres, c'est leur statut qui est indéterminé (ex : Loutre).

Une espèce de moule d'eau douce est particulièrement menacée d'extinction en Europe spécifiquement en France et davantage encore en Bretagne : la Mulette perlière. Cette espèce, représentative de la qualité de l'eau et notamment très sensible à la teneur en nitrate, était largement présente sur les rivières bretonnes il y a encore cinquante ans. Aujourd'hui, sa présence sur le bassin serait à confirmer dans le but de proposer des mesures de conservation ou un plan de sauvegarde. Monsieur Le Gall, représentant de l'association Bretagne Vivante SEPNEB explique que des Mulettes perlières, à la longévité très importante, ont été récemment trouvées vivantes dans l'Horn où la qualité des eaux est pourtant inférieure à celle de l'Elorn. Bretagne Vivante est en cours de montage d'un dossier de financement européen pour cette espèce en Bretagne. La rivière Elorn n'a pour le moment pas été retenue dans les futurs sites d'expérimentations.

Un groupe d'espèces est sous prospecté sur le territoire de l'Elorn, ce sont les invertébrés. Même si les membres des groupes de travail semblent s'accorder sur la présence commune de l'Escargot de Quimper, sa répartition reste inconnue. D'autres espèces potentiellement présentes seront étudiées dans le cadre d'une commande du Syndicat de Bassin en 2009 (Agrion de mercure, Damier de la succise, Lucane cerf-volant, Grand capricorne).

Il est fait état à plusieurs reprises que le périmètre du site Natura 2000 n'englobe pas tout le territoire de certaines espèces comme le Saumon. Le site Rivière Elorn n'intègre pas les sources de l'Elorn ni du Mougau car elles font partie du site Natura 2000 Monts d'Arrée. Néanmoins, les périmètres de ces sites ne sont pas jointifs alors qu'il apparaît qu'une pertinence écologique existe. Les représentants du Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement de l'Elorn, expliquent que le ruisseau du Roual est exclu du périmètre alors qu'il abrite des habitats et des espèces de la directive habitat et qu'il est en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique. Emmanuel Michalowski de la DIREN Bretagne rappelle que le périmètre du site Natura 2000 a connu plusieurs versions avant d'être validé et précise que les périmètres ne sont que rarement tout à fait adaptés dans les premiers temps, étant établis avant de connaître l'ensemble des informations naturalistes. Dans certains cas les périmètres ont évolué, mais cette procédure est lourde car identique à celle de la désignation ; cela implique une consultation des communes concernées. Monsieur Pinvidic, représentant de l'association Agriculteurs des Bassins Voisins de l'Elorn, rappelle toutefois que la population n'est pas consultée, car il n'y pas d'enquête publique prévue dans le cadre de cette procédure. Jérémie Bourdoulous propose que le groupe de travail Habitat Faune, Flore se réunisse à l'initiative du Syndicat de Bassin pour réfléchir sur les critères d'une éventuelle révision du périmètre.

D'autre part, une première rencontre du groupe de travail spécifique « Pyrotechnie Saint-Nicolas » a mis en évidence que le périmètre Natura 2000 concerne un secteur sensible du site de la Pyrotechnie ; un courrier sera envoyé à la DIREN Bretagne pour en faire état. Il apparaît toutefois qu'une partie de la lagune soit moins sensible et puisse faire l'objet d'une proposition d'inclusion.

Les prochaines réunions des groupes de travail se tiendront au mois de juin avec notamment à l'ordre du jour la discussion des objectifs de développement durable et des objectifs de gestion. Ces réunions seront suivies de présentations des habitats sur les différents sites de réunion. Monsieur Bail invite d'ores et déjà le groupe de travail « activités socio-économiques » sur la commune de la Forest-Landerneau.

Etaient présents :

- M. Thierry Fayret, Président du Syndicat de Bassin de l'Elorn,
- M. Pierre Abgrall, Commune de Lampaul Guimiliau,
- M. Bail Claude, Commune de la Forest-Landerneau,
- Mme Bontemps Françoise, DDEA 29,
- M. Christian Marquant, Commune de Loperhet,
- M. Benoît Huot, Association des Moulins du Finistère,
- M. Jouaillec, Syndicat Forestier du Finistère,
- M. Jean-Yves Kermarrec, AAPPMA de l'Elorn,
- M. Nicolas le Moal, SCRBN,
- Mme Emmanuelle Moraine, Syndicat de la Truite d'Elevage de Bretagne,
- M. Pascal Tinaré, Carrières Lagadec,
- M. Philippe Masquelier, animateur SAGE de l'Elorn,
- M. Jérôme Vassal, Syndicat de Bassin de l'Elorn,
- M. Thierry Abaléa, CPIE Vallée de l'Elorn,
- M. François Yvinec, Commune de La Martyre,
- M. Jérémie Bourdoulous, animateur Natura 2000 Elorn.

Etaient excusés :

- M. François Collec, Commune de Loperhet.

Etaient présents :

- M. Jean-Marie Cochet, Comité Départemental de Randonnée,
- M. Pascal Bihanic, FDC 29,
- M. Benoît Huot, Association des Moulins du Finistère,
- M. Marcel Jaffrès, Maison de la Rivière,
- M. Ronan Le Fer, Alligators de l'Elorn,
- Mme Dorothée Le Gal, Pays de Morlaix,
- M. Guy Le Maout, AAPPMA de l'Elorn,
- M. Emmanuel Michalowski, DIREN de Bretagne,
- M. Yvon Pinvidic, ABVE,
- M. Gildas Lebleis,
- M. Jérôme Vassal, Syndicat de Bassin de l'Elorn,
- M. Jérémie Bourdoulous, animateur Natura 2000 Elorn.

Etaient présents :

- Mme Catherine Caroff, GMB,
- M. Roussillon remplaçant de M. Benoît Huot, Association des Moulins du Finistère,
- M. Jean-Pierre Le Gall, SEPNB,
- M. Bernard Manac'h, Commune de la Martyre,
- M. Yvon Pouliquen, Commune de Ploudiry,
- M. Gérard Sponnagel, AAPPMA Elorn,
- Mme Anne-Marie Jegou, CPIE Vallée de l'Elorn,
- M. Jean-François Glinec, naturaliste,
- M. Philippe Masquelier, BMO,
- M. Jérôme Vassal, Syndicat de Bassin de l'Elorn,
- M. Jérémie Bourdoulous, animateur Natura 2000 Elorn.

Etaient excusés :

- M. Alain Bars, CPIE Elorn,
- M. Guy Le Maout, AAPPMA Elorn,
- M. Emmanuel Michalowski, DIREN Bretagne,
- M. Gilles Mailfert, Commune de Loperhet.